

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° 908 du 26 Mars 2020

**Portant habilitation d'un Master ouvert au titre de l'année universitaire 2020-2021,
dans le domaine «Droit et Sciences Politiques» à l'Université de Jijel**

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;
- Vu le décret présidentiel n° 20-163 du AouelDhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, complété et modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°03-258 du 22Joumada El Oula 1424 correspondant au 22 juillet 2003, modifié, portant création de l'université de Jijel,
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012 portant création, composition, organisation et fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine;
- Vu le procès-verbal du Comité Pédagogique National du Domaine « Droit et Sciences Politiques» du 03 novembre 2020,

ARRETE

Article 1^{er} : sont habilités, les Masters ouverts au titre de l'année universitaire 2020-2021 à l'Université de Jijel, dans le domaine « Droit et Sciences Politiques», conformément au tableau ci-dessous.

Domaine	Filière	Spécialité	Type
Droit et Sciences Politiques	Droit	Droit maritime et portuaire	P
		Droit des professions juridique et judiciaires	P

Art.2: Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et le Recteur de l'Université de Jijel sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Fait à Alger le : 26 Mars 2020

Le Ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique

